



Département du Nord  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 juillet 2026**

**Date de convocation**

\*\*\*

**30 JUIN 2026**

**Date d'affichage**

\*\*\*

**30 JUIN 2026**

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

**En exercice.....33**

**Présents.....27**

**Votants.....33**

**N° DEL-26-60**

**Objet**

\*\*\*\*\*

**Cession des  
parcelles B 3521, B  
7002, B 7003 sises  
27 rue Camélinat**

**L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.**

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Sabine SACLEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe - Céline PLATEEL-THUIN, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKÉ, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Clément LEFEVRE, conseiller municipal délégué  
Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Frédéric BROUTIN, conseiller municipal délégué.  
Edwige PAYE – BEN YASMINA, adjointe au Maire, avait donné procuration à Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée.  
Jérôme LEMAN, conseiller, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller.  
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.  
Laurent JEANNAS, conseiller, avait donné procuration à Ludovic MORTAGNE, conseiller.

**Secrétaire de séance : Jimmy LEGRAIN**

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 09 juillet 2026**

**Rapport :**

L'ouverture du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse en juillet 2025, a permis de mettre fin à l'exploitation du groupe scolaire Louise Michel en fin d'année scolaire 2025. Depuis, le groupe scolaire Louise Michel a fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement qui a permis le classement du foncier dans le domaine privé communal. Cette procédure validée par le conseil municipal du 09 octobre 2025 permet la cession du foncier. Le classement du foncier en zone URb du PLUi permet d'envisager une nouvelle destination aux parcelles concernées et notamment la création d'un projet de promotion immobilière. Une mise en concurrence des opérateurs intéressés par le foncier a été organisée courant 2025, cette procédure a permis de retenir le projet du groupe Nacarot Immobilier. Le projet présente une mixité dans l'offre de logements (béguinage, accession, résidence jeunes) mais aussi de forme urbaine (du petit collectif en R+3 aux logements individuels en mitoyenneté). Le projet propose aussi la réhabilitation des anciens locaux de l'école maternelle et protège la grande majorité des arbres présents sur le site.



Plan masse

Afin de permettre la réalisation du projet de la société Nacarot, il convient de procéder à la cession des fonciers concernés.

**Vu les articles L.2121-29, L.2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions exercées au nom de la commune ;**

**Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion des biens de la commune ;**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 06/08/2026

ID : 059-215903832-20260709-DEL\_26\_60-DE

SLO

**- ADOPTE la proposition.**

**Le secrétaire  
Jimmy LEGRAIN**

**Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE**

Transmis en sous-préfecture le 16/07/2026.....  
Document exécutoire à compter du 16/07/2026

**Vu** les articles L.2111-1 et suivants, L.2211-1 et suivants, L.2212-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** le code civil, en son article 1216 et suivants ;

**Vu** la délibération DEL-25-66 du 09 octobre 2025 portant désaffectation et déclassement d'une emprise foncière sise 27 rue Camélinat ;

**Vu** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 29 juin 2026, valable 18 mois,

**Vu** le plan de division du 30 octobre 2025 réalisé par la société Gexpeo ;

**Considérant** que les parcelles B 3521, B 7002 et B 7003 ont une contenance respective de 15 020 m<sup>2</sup>, 445 m<sup>2</sup> et 426 m<sup>2</sup>, formant ainsi un ténement foncier de 15 891 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que depuis le 09 octobre 2025, le bien est non affecté à l'usage du public, qu'il est classé dans le domaine privé communal, et qu'il peut donc être cédé ;

**Considérant** la volonté de la ville de proposer ce bien à la société Nacarat qui a accepté la proposition ;

**Considérant** que l'acquéreur dispose de la faculté de se substituer à toute personne physique ou morale de son choix pour l'acquisition du présent bien ;

**Considérant** qu'une proposition d'acquisition a été faite à la société Nacarat pour un montant de 480 000 euros HT ;

**Considérant** que l'ensemble des frais d'actes ou autres démarches nécessaires à la cession des parcelles B 3521, B 7002 et B 7003 sera à la charge des acquéreurs ;

#### **Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'approuver la cession des parcelles B 3521, B 7002 et B 7003 par la ville de Marly au profit de la société Nacarat ou toute autre personne ou structure qui s'y substituerait,
- d'autoriser que cette cession intervienne au prix de 480 000 € HT, hors frais d'actes et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- d'inscrire le montant de cette cession au budget correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tous actes relatifs à cette cession, et notamment l'acte authentique de vente sous la forme notariée à intervenir. Tous frais de cession étant supportés par l'acquéreur.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

**25 voix pour, 8 contre (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS).**